Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des Moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/

Compte rendu CTL du 11 décembre 2020
2ème convocation

Ce CTL était reconvoqué suite aux votes négatifs émis par les représentants des personnels sur la présentation du projet de NRP au 01/01/2021 et afin de traiter les sujets « temps partiel » et « questions diverses » non abordés les 2 et 3 décembre derniers.

Lors de ce CTL, les représentants **FO-DGFIP 43** avaient interpellé la direction sur les avis rendus (suite à notre demande du 24/11/2020) par le médecin du travail et l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) qui pointaient du doigt les forts risques psychosociaux que risque d'engendrer le NRP. Nous avions demandé la tenue en urgence d'un CHS-CT.
La direction, après avoir réfléchi et sûrement demandé l'aval de la DG, nous informe que *le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 modifie les modalités de consultation des instances dans le cadre des projets de réorganisation de services. Ainsi, en application des dispositions de l'article 17 de ce texte, et jusqu'au renouvellement général des instances de la fonction publique,* ***le CTL****, consulté sur un projet important dans le cadre d'un projet de réorganisation de service,* ***n'a ni la possibilité de demander le recours à un expert agréé, ni celle de saisir le CHSCT sur ce projet.***

FO-DGFIP a dénoncé ces dispositions transitoires à l'application de l'article 94 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui conduisent à la fusion des CHS et des CTL. Nous avons insisté sur l'utilité des CHS-CT notamment en cette période de restructurations associée à la crise sanitaire : les personnels sont à bout et l'ambiance dans les services se dégrade fortement.

La direction reste sur ses positions et convoquera le CHS-CT seulement en janvier..

En préambule, les représentants FO-DGFIP ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

Nous nous sommes réunis les 2 et 3 décembre derniers pour un CTL consacré très largement au Nouveau Réseau de Proximité.

Nous avons tenté de vous faire prendre conscience de l'incohérence du projet que vous portez. Sans succès.

Nous sommes ressorti de ce CTL groggys. Non pas par ces innombrables heures à vous expliquer les choses. Mais par votre attitude jusqu'au boutiste, fermée à tous dialogues, à toutes remarques. Par votre volonté omniprésente de couper court au débat, ne vous focalisant que sur le vote des différents points.

Ceci, Madame la présidente, est pour le moins inacceptable. Vous vous vantez d'une transparence que vous seule voyez, mais refusez de débattre, ne présentant aucun argument valable. Voir aucun argument du tout. Comme si vous n'en aviez finalement aucun pour défendre ce projet. Si ce n'est, l'extrême loyauté envers la Direction Générale.

Ce faisant, vous montrez un mépris pour le moins déconcertant envers les instances telles que le CTL, mais aussi et avant tout envers les représentants du personnel, et de façon plus large envers le personnel.

Nous avons noté votre volonté de défendre bec et ongles l'équipe de direction. Et le travail accompli par celle-ci.

Si vous pouviez montrer autant de force et de conviction pour défendre tous les personnels, quels qu'ils soient, quel que soit leur grade.

Si d'aventure vous preniez conscience de cela, dès lors, vous pourriez sûrement comprendre ce que vos agents attendent de leur direction : agir pour le bien des agents, garantir le bon fonctionnement des services et par là même l'exercice de nos missions. Et se faisant, ne pas précipiter un projet tel que le NRP pour le passer coûte que coûte au 01/01/2021.

Le projet présenté aujourd'hui nous interpelle : ce qui n'était pas possible il y a une semaine le devient partiellement maintenant. Vous nous devez des explications.

Preuve, s'il en fallait une que rien n'est figé.

Les représentants FO-DGFIP demandent dès lors le retrait total de votre projet et à minima la suspension de son application au 1er janvier. »

Avant le début de la séance, les représentants **FO-DGFIP 43** demandent l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour concernant les ponts naturels 2021. Notre direction, probablement trop accaparée à peaufiner son projet de NRP n'a même plus le temps de s'occuper des actes simples de gestion...

1°) <u>PONTS NATURELS 2021 (pour avis)</u>

Les 2 ponts recensés pour 2021, soit les 14 mai et 12 novembre sont proposés au vote des représentants des personnels.
VOTE UNANIME POUR.

2°) <u>TEMPS PARTIEL dans le département (pour information)</u>

Ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour par les représentants des personnels suite à différents problèmes intervenus depuis l'été.
Des collègues de l'EDR, n'ayant pas sollicité un renouvellement en temps et en heure, ont vu leur temps partiel non reconduit et ainsi être arbitrairement repositionnés à temps plein. Ceci sans en être informés au préalable et découvrant la situation sur leur bulletin de paye !

La direction indique qu'au 01/09/2020, 79 agents de la DDFIP43 sont à temps partiel dont 10 bénéficiant d'un temps partiel de droit. Plus de 69% des agents exerçant à temps partiel ont choisi une quotité de travail à 80%.
Elle rappelle que le temps partiel pour convenances personnelles est d'abord soumis à l'accord du chef de service. Si celui-ci est contre, la direction prend alors ses responsabilités d'employeur au regard des nécessités de service et se prononce en regardant les situations personnelles au cas par cas.
La direction a sans vergogne mis en cause les chefs de service qui donne un avis favorable et ensuite disent à la direction qu'au fond ils n'étaient pas d'accord. Ils apprécieront sûrement !..
Elle rappelle également que s'engager à l'EDR, c'est aussi s'engager sur une quotité de travail à 100%.

FO-DGFIP 43 est intervenu en indiquant que les postes à l'EDR ne sont pas des postes à profil : imposer une quotité de travail à 100% est de l'abus de droit propre à la DDFIP43 !
Nous avons également fait remarquer que des mesures de bienveillance auraient été judicieuses lors de la reprise progressive des agents après le 1er confinement – période difficile pour tous- alors que certains ont omis d'effectuer le renouvellement de leur temps partiel.
FO-DGFIP 43 a dénoncé la pression intolérable mise sur les agents afin qu'ils réduisent leur quotité de temps partiel ou renoncent tout simplement à leur demande.
Les représentants FO-DGFIP 43 invitent les collègues à ne pas céder à ces pressions et à maintenir leur demande : les CAPL existent toujours en matière de recours et notamment de recours sur le temps partiel. N'hésitez pas à aller jusqu'au bout de vos droits et demandez conseil et appui auprès des représentants FO-DGFIP !
FO-DGFIP 43 a dénoncé ces situations de refus de temps partiel : les personnels n'ont pas à subir les conséquences des suppressions d'emplois des années antérieures ! La tension sur les emplois est une réalité incontournable notamment dans les petites structures, ce n'est pas aux agents à en faire les frais.

Enfin, concernant plus particulièrement la gestion de l'EDR, **FO-DGFIP 43** a soulevé et dénoncé le problème des plannings communiqués tardivement aux personnels: la veille ou parfois le jour même de leur intervention.
La direction a reconnu que la gestion de l'EDR avait été compliquée ces 2 derniers mois et promet d'informer plus tôt les agents.

3°) <u>Le Nouveau Réseau de Proximité dans le département de la Haute-Loire (pour avis)</u>

La direction reconnaît que sur la communauté de communes de CAYRES/PRADELLES, un point fort de tension s'est révélé notamment à cause des investissements réalisés et de la localisation du SGC d'accueil.
Rappel : la DDFIP veut fermer la trésorerie de Cayres où d'importants travaux ont été récemment réalisés par la commune et affecter la gestion des collectivités locales au SGC de Langeac. Voir précédent compte rendu.
Les élus souhaiteraient être réorientés vers le SGC du Puy en Velay.
Les sujets RH (départs en retraite programmés à Langeac) ont également été pris en compte.

La direction annonce donc que la mise en place du SGC de Langeac est reportée au 01/09/2021; les trésoreries de Saugues et Cayres fermeront à cette date au lieu du 01/01/2021.

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont interrogé la direction sur ce revirement.
Réponse : les élus ont eu des contacts avec la direction générale par le biais des parlementaires mais, il va falloir qu'ils acceptent le schéma proposé en discutant ensuite des adaptations !
Nous avons dénoncé cette méthode qui consiste à imposer une réforme venue d'en haut avec une pseudo-concertation qui a écarté les élus du débat dès le départ. Vive la démocratie !

FO-DGFIP 43 a, comme lors du 1er CTL (voir compte rendu), énuméré la liste des incohérences dans le projet présenté.
Mal ficelé et mal préparé : l'annonce d'aujourd'hui en est la preuve !

Nous avons demandé le retrait du projet de NRP synonyme d'un désengagement massif de notre administration dans le département.
FO-DGFIP a réitéré la demande de notre confédération nationale qui est de remettre à plat la situation des services publics et d'organiser un vrai débat sur leur devenir.
Les représentants **FO-DGFIP 43,** suivis par l'ensemble des représentants des personnels, ont refusé de voter sur le projet de création du SGC de Langeac reporté au 01/09/2021 et non abouti à ce jour.

La direction soumet à nouveau au vote du CTL son projet de NRP pour le 1er janvier 2021 en incluant la décision de reporter le transfert des trésoreries de Saugues et Cayres au SGC de Langeac au 01/09/2021 :

- l'accueil de proximité : vote unanime CONTRE
- le SGC de Brioude : vote unanime CONTRE
- le SGC de Langeac ; REFUS de vote
- le SGC d'Yssingeaux : vote unanime CONTRE
- le SGC du Puy en Velay : REFUS de vote
- les conseillers aux décideurs locaux : vote unanime CONTRE
- le transfert des EHPAD : vote unanime CONTRE
- la trésorerie hospitalière : REFUS de vote
- le transfert de l'assiette et du recouvrement sur les SIP du Puy et de Brioude : vote unanime CONTRE

4) <u>QUESTIONS DIVERSES</u>

- Affectation des **contrôleurs stagiaires** : les informations sur Ulysse 43 sont pour information et traduisent la situation des agents jusqu'au 30/09/2021.Toutefois ils ne participeront pas au mouvement de septembre 2021 et sont ALD département.
- Affectation d'un **emploi Pacte** au 01/12/2020 au SIP du Puy
- La Haute-Loire va pouvoir recruter **un emploi « handicapé » C** (campagne à venir)
- **L'intérim du Puy Ville** sera assuré par l'actuel chef de poste de la trésorerie d'Yssingeaux pour une durée prévisionnelle de 4 mois.
- Pas de **Directeur Départemental** annoncé dans l'immédiat mais d'autres départements ont été pourvus très récemment...
- **Situation COVID** : au 10/12/2020, 182 agents au travail, 51 absents, 63 télétravailleurs, 3 nomades, 2 agents en septaine ASA COVID, 1 cas positif. En cumulé 26 cas positifs mais, il faut savoir que seuls les cas avérés (Ex PCR positif) sont retenus dans cette statistique

- **Places de parking sur le site annexe de la DDFIP** : la direction souhaite passer le nombre de 8 à 12 sur le site près de la MDPH.

Les représentants Force Ouvrière : Jocelyne LIMAGNE, Robert GAGNE titulaires - Philippe SAGNARD, Karine VEYSSEYRE suppléants – Jérémy Foll, Stéphanie BENOIT experts.

Vous trouverez ci-dessous le tableau modifié récapitulant les opérations de restructurations programmées pour 2021 par la direction (en jaune les modifications par rapport au projet du 02/12/2020).

Projet DDFIP 43 de NRP 2021 :

Trésoreries actuelles	Situation au 01/01/2021	Situation au 01/09/2021
Auzon/Ste Florine	**FERMETURE**	
Bas en Basset	Transfert gestion maison retraite à Yssingeaux	
Cayres		**FERMETURE**
Craponne/Arzon	Transfert recouvrement impôt à Brioude	**FERMETURE**
Le Monastier	**FERMETURE**	
Le Puy St Jean		Transfert gestion maisons retraite au SGC du Puy
Monistrol/Loire		Transfert gestion maisons retraite à Yssingeaux
St Didier en Velay	Transfert gestion maison retraite à Yssingeaux	
St Paulien	Transfert gestion maison retraite au Puy Ville	
Saugues	Transfert recouvrement impôt à Brioude + le Puy	**FERMETURE**
Vorey	/	/
Création des SGC (Services Gestion Comptable)		
SGC Brioude	Trésorerie Brioude + Auzon	
SGC Langeac		Trésorerie Langeac + Saugues + Cayres
SGC Yssingeaux	Trésorerie Yssingeaux + Le Monastier	
SGC LE PUY		Le Puy Ville + Craponne
SGC Monistrol	/	/
Trésorerie Hospitalière		Création avec gestion de tous les hôpitaux du 43
Paierie départementale	/	/
Création de 5 CDL (conseillers aux décideurs locaux)	2 créations (secteurs Brioude + Yssingeaux)	3 créations (secteurs Langeac + Le Puy)